

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 5 MARS 2012

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le cinquième jour de mars deux mille douze (2012) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours #1	présent
Rémi Beaulieu #2	présent
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	présent
André Guay #5	présent
Carol Jean #6	présent

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

2012-03-45.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

2012-03-46.3 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les procès-verbaux de la session régulière du 6 février 2012 ainsi que la session extraordinaire du 20 février 2012 soient adoptés en leur forme et teneur.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2012-03-47.4.1 Ratification des déboursés de février 2012 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1 au 29 février 2012 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 273 216.36 \$ à même le fonds général et de 128 517.34 \$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

2012-03-48.4.2 Vérification comptable

M. Jean-Philippe Leblanc, directeur principal/certification des services conseils de Samson Bélair/Deloitte & Touche nous mentionne l'importance des acquisitions

d'immobilisations au cours de l'année 2011 par rapport à celles effectuées lors des exercices précédents. Le nombre d'heures supplémentaires estimées est de 15 heures relativement à l'audit des immobilisations.

Considérant que le conseil est conscient des travaux supplémentaires à être effectués dû aux importants travaux réalisés en 2011;

Considérant que la firme comptable a avisé le conseil avant l'exécution des travaux d'audit d'une telle modification au contrat;

Considérant qu'un estimé des travaux supplémentaires est fourni à la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte que la firme comptable Samson Bélair/Deloitte & Touche exécute les travaux supplémentaires d'audit pour les immobilisations de 2011.

Que ce conseil autorise un maximum de 15 heures à 90\$ l'heure soit un montant total de 1350\$ plus taxes.

2012-03-49.4.3 Commission régionale du Port de Gros-Cacouna

M. Gilles D'Amours président de la Commission régionale du Port de Gros-Cacouna nous invite à renouveler notre adhésion pour l'année 2012.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte de renouveler son adhésion pour l'année 2012 à la Commission régionale du Port de Gros-Cacouna et accepte d'en défrayer la somme de 200\$.

Que monsieur Gilles D'Amours soit nommé pour représenter le conseil au sein de la dite commission.

4.4 MAMROT - affaires autochtones

Mme Valérie Gratton, conseillère en affaires autochtones accuse réception de notre résolution et nous assure qu'elle la transmettra au Secrétariat aux affaires autochtones.

2012-03-50.4.5 Gala des Chrysalides

M. Hugo Dubé, président de la Jeune Chambre de Rivière-du-Loup invite le conseil municipal à participer au gala des Chrysalides qui se tiendra le 5 mai prochain à l'Auberge de la Pointe à Rivière-du-Loup au coût de 60\$ pour les membres.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que madame Ghislaine Daris mairesse soit déléguée à participer au gala des Chrysalides le 5 mai prochain conditionnellement à ce qu'un candidat de Cacouna soit récipiendaire et que ce conseil accepte d'en défrayer les coûts de 60.00\$.

2012-03-51.4.6 Formation – développement durable

La Fédération Québécoise des Municipalités invite le conseil à participer aux Commissions itinérantes, une rencontre traitant du développement durable qui se déroulera à Notre-Dame-du-Portage.

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités a adressé une invitation aux élus pour une formation;

Considérant qu'à cette formation, des outils de financement pour réaliser les projets verts seront traités;

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte que madame Ghislaine Daris mairesse assiste à cette formation qui se tiendra le 14 mars 2012 à Notre-Dame-du-Portage.

Que ce conseil accepte de défrayer les frais d'inscriptions au coût de 95\$ plus taxes.

2012-03-52.4.7 Quote-part MRC de Rivière-du-Loup

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous transmet copie des tableaux établissant la répartition des quotes-parts pour l'année 2012.

Considérant que la quote-part de notre municipalité à la MRC de Rivière-du-Loup vient à échéance le 5 avril 2012.

Considérant que ces quotes-parts sont connues à l'intérieur du budget annuel;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte de défrayer la somme de 117 498.50\$ en date du 5 avril prochain pour payer les quotes-parts de la MRC de Rivière-du-Loup.

4.8 Énoncé stratégique- MRC de Rivière-du-Loup

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup transmet copie d'une résolution adoptée par le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup le 16 février dernier concernant l'adoption d'un énoncé de vision stratégique 2012-2032 de la MRC de Rivière-du-Loup.

2012-02-53.4.9 Fusiliers du Saint-Laurent

Dépôt d'une invitation à assister à un dîner soulignant le 143^e anniversaire du régiment « Les Fusiliers du Saint-Laurent ».

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte que madame Ghislaine Daris, mairesse assiste au dîner du régiment « Les Fusiliers du Saint-Laurent » qui se tiendra le 21 avril 2012 et en défraie les coûts de 65.\$.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2012-03-54.5.2 Achat échelle

M. Claude Lévesque, directeur du service incendie, adresse une demande au conseil municipal, de faire l'achat d'une échelle à perche de 45 pieds étant donné que notre municipalité est présentement en croissance et que plusieurs immeubles à logements se sont construits ou sont en construction. Ces nouveaux bâtiments en hauteur dépassent les 30 pieds.

Considérant que toutes les demandes d'achat doivent être autorisées par le conseil préalablement;

Considérant que l'achat d'une échelle de 45 pieds nécessite une dépense de 2 834.13\$;

Considérant le budget restreint en équipements;

Considérant qu'il est essentiel d'assurer la sécurité des citoyens sur son territoire;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte que l'achat d'une échelle coulissante de quarante –cinq (45) pieds de la compagnie Aréo-Feu au coût de 2834.13\$ taxes incluses.

2012-03-55.5.3 Achat écussons

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte l'achat de 300 décalques de 2 pouces sur pellicule vinyle opaque afin de permettre d'identifier les équipements du service incendie au coût de .60\$ chacun soit la somme 180\$ plus taxes.

2012-03-56.5.4 Embauche de nouveaux pompiers

Attendu que deux pompiers ont quitté l'équipe de brigade incendie au cours de la dernière année;

Attendu que des offres d'emploi ont été publiées;

Attendu que des candidats ont postulés;

Attendu qu'un cours de pompier 1 va débuter dans les prochaines semaines à la MRC de Rivière-du-Loup;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte d'embaucher messieurs Hugues Babin et Michaël Picard comme pompiers au sein de la brigade incendie.

Que le conseil accepte que ces personnes s'inscrivent au cours de pompier 1;

Que des padgets soient achetés à ces nouveaux pompiers;

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, directrice générale soient autorisées à signer pour la Municipalité de Cacouna un contrat de travail avec ces pompiers aux mêmes conditions et à la même date d'échéance du contrat actuellement en vigueur de la brigade.

2012-03-57.5.5 Paiement camion incendie

Considérant que le conseil a autorisé l'achat d'un camion citerne;

Considérant que sa livraison s'effectuera le 10 mars prochain;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte de payer à Levasseur la somme de 196 785.00\$ plus taxes soit la somme de 226 253.55\$ pour l'achat du camion citerne dont 126 253.55\$ à même le fonds général et 100 000.00\$ à même les surplus accumulés.

Que ce conseil autorise M. Réjean Lebel, directeur des travaux publics, d'immatriculer au nom de la Municipalité de Cacouna ledit véhicule.

Que ce conseil accepte également d'assurer ce camion au nom de la Municipalité de Cacouna.

2012-03-58.5.6 Protocole d'entente intermunicipale de fourniture de service pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence

Dépôt au conseil d'un projet de protocole d'entente intermunicipale de fourniture de service pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication.

ATTENDU la mise en place d'un comité technique sur les télécommunications d'urgence afin d'établir les besoins en matière de communication d'urgence et constatant des problématiques relevées sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie dont l'une des actions est d'établir un réseau de communication d'urgence entre les intervenants;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a transmis à toutes les municipalités de son territoire ainsi qu'à la Régie intermunicipale de protection contre les incendies Kamloop, un projet d'entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence accompagnée de prévisions budgétaires pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Carol Jean

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil accepte le contenu de l'entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence et les prévisions budgétaires pour l'année 2012.

Autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence.

Nomme monsieur Rémi Beaulieu afin qu'il siège au sein du comité de gestion prévue à l'entente intermunicipale.

6. TRANSPORT

2012-03-59.6.1 Subvention discrétionnaire du député

Considérant que le conseil de la Municipalité de Cacouna doit faire une mise aux normes de l'égout pluvial sur la prolongation de la rue D'Amours ;

Considérant qu'une étude doit être également exécutée concernant la sécurité de la Cote Roy;

Considérant que des travaux d'arpentage doivent être exécutés sur la prolongation du boulevard industriel dans la zone industrielle;

Considérant qu'en obtenant une subvention, le conseil pourrait faire des travaux sur ces rues;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande au député de Rivière-du-Loup monsieur Jean D'Amour, une subvention discrétionnaire pour un montant de 25 000\$ afin de faire préparer des plans d'arpentage des rues du boulevard industriel, de prolonger l'égout pluvial sur la rue D'Amours ainsi qu'exécuter des travaux d'amélioration de la Côte Roy sur la rue Sénéchal.

2012-03-60.6.2 Soumissions nivelage des rues

Attendu qu'au printemps le nivelage des rues non asphaltées seront essentielles;

Attendu qu'il a lieu de demander des soumissions sur invitation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour le nivelage des rues pour l'année 2012.

2012-03-61.6.3 Soumissions balayage des rues

Attendu qu'au printemps le balayage des rues devront être effectuées;

Attendu qu'il a lieu de demander des soumissions sur invitation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour le balayage des rues pour l'année 2012.

2012-03-62.6.4 L'élyme des sables à la rescousse de nos berges

Dépôt d'une correspondance du Jardins de Métis nous invitant à acheter des plans de l'élyme des sables qui vient à la rescousse de nos berges. Un plateau de 98 unités couvre environ 6 mètres carrés.

Considérant que certains secteurs en bordures des berges ont besoin d'être protégés étant donné l'érosion des berges;

Considérant que la direction des Jardins de Métis nous invite à commander des plants de l'élyme des sables;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise l'achat de 6 plateaux de 98 plants de l'élyme des sables afin d'en faire l'essai en bordure du fleuve.

Que le conseil en assume les coûts de 98\$ du plateau soit la somme 588\$ plus taxes.

2012-03-63.6.5 Bail de location –Vidéotron

Dépôt au conseil de la proposition du bail de location de la tour à être installée sur le terrain de la municipalité.

Entre autres, ce bail accorde à la municipalité, une compensation de 10 000\$ annuellement avec option de renouvellement de deux périodes supplémentaires et ce, pour une durée initiale de 10 ans.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Cacouna, à titre de bailleur, soit autorisée à conclure une convention de bail ainsi qu'un droit de passage avec Vidéotron Infrastructures inc., à titre de locataire, relativement à l'installation et l'exploitation d'un système de télécommunications sans-fil incluant, au besoin, une construction ou une salle pour abriter l'équipement en obtenant un permis de construction au préalable auprès de la Municipalité de Cacouna afin de se conformer aux règlements en vigueur, dans et/ou sur l'immeuble connu et désigné comme étant composé d'une partie des lots 101-A et 102-A, rue du Patrimoine, Cacouna, province de Québec;

Que Ghislaine Daris, mairesse, et Madeleine Lévesque, directrice générale de la Municipalité, sont autorisées par la présente à signer et à délivrer, pour le compte et au nom de la Municipalité, la convention de bail, selon la forme et les modalités, du projet de convention de bail soumis aux administrateurs de la Municipalité et avec les modifications ou les changements jugés nécessaires par lesdites représentantes; ainsi que tous les actes, documents, attestations et autres écrits et à prendre les mesures que lesdites représentantes peuvent, à leur gré, juger nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la présente résolution.

2012-03-64.6.6 Soumission –prolongement du piquetage zone industrielle

Dépôt de deux soumissions présentées par Éric Royer arpenteur-géomètre concernant la description technique ainsi que le piquetage de la rue projetée sur les lots 104, 107 et 108 pour déboucher jusqu'au lot 108-8 actuellement rue. Le prix demandé est de 4500\$ plus taxes.

Une autre soumission pour seulement le lot 104 est de 2500\$ plus taxes.

Attendu que le conseil municipal veut continuer de développer les rues dans la zone industrielle;

Attendu que pour faire l'acquisition de ces parcelles de terrain qui serviront à la construction d'une rue, il faut posséder une description technique et ainsi que des repères sur le terrain;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Cacouna, accepte la soumission de Éric Royer, arpenteur-géomètre pour effectuer la pose d'environ 22 repères sur le terrain ainsi que fournir un plan et une description technique des parcelles de terrain à acquérir sur les lots 104, 107, 108 pour déboucher jusqu'au lot 108-8 pour un coût total de 4 250.00\$ plus taxes soit la somme de 4 886.44\$ plus frais de recherches et déboursés.

6.7 Rapport d'inspection –rue Sénéchal

Dépôt au conseil du rapport de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. relativement à la stabilité du mur de soutènement à l'arrière de la résidence du 171, rue Sénéchal.

2012-03-65.6.8 Permis d'intervention –année 2012

M. Yves Berger, coordonnateur de l'exploitation, du Ministère des Transports nous transmet copie d'une résolution à être adoptée par le conseil municipal lorsque des interventions à l'intérieur de l'emprise d'une route dont la responsabilité relève du ministère des Transports, doit en obtenir l'autorisation. À cette fin, le ministère exige un dépôt pour garantir la remise en bon état des infrastructures concernées.

Attendu que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le Ministère des Transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Cacouna demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2012 et qu'elle autorise Madeleine Lévesque, directrice générale à signer les permis d'intervention.

2012-03-66.6.9 Offres de service-Évaluateur terrain Parc Industriel

Attendu que des terrains devront être acquis pour développer la zone industrielle sur le territoire de la Municipalité de Cacouna;

Attendu que ledit conseil a besoin de connaître la valeur des terrains dans cette zone;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate madame Madeleine Lévesque, directrice générale, pour prendre information auprès des évaluateurs de la région afin de déterminer le coût que représente une telle évaluation.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

2012-03-67.7.1 Offres de service -plan de rinçage

Dépôt au conseil de deux offres de service professionnel pour réalisation d'un plan de rinçage des bornes-fontaines situées sur le territoire de la municipalité.

Roche Ltée, Groupe-conseil : 7 700\$ plus taxes
Groupe Tanguay & associés : 5 800\$ plus taxes.

Attendu qu'il est obligatoire de nettoyer le réseau d'aqueduc annuellement;

Attendu que pour faciliter le travail du personnel, il faut un plan de rinçage;

Attendu qu'un plan de rinçage décrit la méthode afin d'éviter que l'eau des conduites non vidangées se retrouve dans les conduites vidangées;

Attendu que cette opération peut se faire durant le quart de travail des employés et reprendre le lendemain sans aucun inconvénient;

Attendu que durant cette intervention, le service aux usagers n'est pas interrompu;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission du Groupe Tanguay & associés pour effectuer le plan de rinçage des conduites d'aqueduc sur son territoire pour un coût de 5800\$ plus taxes soit la somme de 6 668.55\$.

2012-03-68.7.2 Nettoyage des bornes-fontaines

Attendu qu'il est essentiel à chacune des années d'effectuer le rinçage des bornes-fontaines;

Attendu qu'un rinçage des bornes-fontaines sur le territoire permet de nettoyer le réseau d'eau potable;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande aux employés municipaux d'effectuer au complet le nettoyage des bornes-fontaines sur son territoire dès que la température le permettra.

2012-03-69.7.3 Demande de certificat d'autorisation (Rue Beaulieu et Meunerie)

Madame Marie-Michelle Bosa de la division Transport, Infrastructures et Bâtiment de SNC Lavalin inc. nous transmet copie d'une correspondance à être adressée au MDDEP ainsi qu'une résolution pour les autoriser à faire une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP.

Attendu que la Municipalité de Cacouna procède aux travaux d'ajout d'une conduite d'égout domestique et le remplacement de la conduite d'égout pluvial sur la rue du Patrimoine (du 853 au 899);

Attendu que la Municipalité de Cacouna a mandaté SNC-Lavalin Inc. pour la préparation des plans et devis dudit projet lors de la séance du conseil du 5 juillet 2011 (résolution 2011-07-188.7.1);

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna :

-autorise SNC-Lavalin à présenter la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation de conformité signée par un ingénieur à l'effet que les travaux ont été réalisés conformément au certificat d'autorisation émis.

De plus, madame Madeleine Lévesque, directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, la lettre indiquant que selon l'historique environnemental des terrains concernés, la Municipalité de Cacouna ne possède pas de documents mentionnant que ce secteur a fait l'objet de déversements, de refus de demande d'autorisation, n'a jamais émis d'infraction environnementale et l'historique de la vocation de ces derniers.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

8.2 CPTAQ- Gravière

Dépôt d'une correspondance de la Commission de protection du territoire agricole du Québec adressée au propriétaire de la gravière des lots 71-p, 73-p, 74-p, 78-p, 79-p, 80-p, 83-p, 84-p et 86-p de la paroisse de Cacouna demandant le rapport qui doit être fourni à chaque année au 1^{er} mars selon laquelle le professionnel chargé du contrôle de l'érosion et de la surveillance sur le site doit indiquer les mesures prises, leur efficacité, les correctifs prévus dans l'année suivante et faire état de l'avancement des travaux.

Par la suite, le consultant a répondu qu'aucune exploitation à ce jour n'a été effectuée sur les lots visés par le dossier.

8.3 CPTAQ- dossiers 364895 et 371533

Dans le dossier 364895, la Commission de Protection du territoire agricole du Québec nous informe qu'étant donné que le propriétaire n'a pas respecté les conditions émises lors de l'autorisation, elle est caduque et inopérante et que toute utilisation des deux parties du lot 124, de superficies respectives de 361,4 mètres carrés et 1518,5 mètres carrés, à des fins autres que l'agriculture est illégale.

Dans le dossier 371533, un propriétaire avoisinant a demandé une révision de la décision.

8.4 Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire

Le comité ZIP du Sud-de-L'Estuaire nous invite à une soirée d'information sur l'aménagement et la restauration du littoral qui se tiendra à Cacouna le mercredi, 28 mars 2012 à 19 h 30 à la salle municipale de Cacouna. Cette soirée sera pour eux l'occasion de nous présenter le nouveau guide « Restauration et aménagement du littoral : Guide des bonnes pratiques au Bas-Saint-Laurent. »

2012-03-70.8.5 Formation-inspecteur en bâtiments

Deux formations données par la COMBEC sont pertinentes pour l'inspecteur en bâtiments en 2012.

Considérant que des cours sont disponibles chaque année pour se mettre à jour sur les nouvelles réglementations en vigueur;

Considérant que 2 formations se tiendront à Drummondville au cours de l'année 2012;

Considérant que l'inspecteur en bâtiments a manifesté son désir d'y participer;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte que l'inspecteur en bâtiments assiste aux formations suivantes :

- Le rôle de l'inspecteur municipal et atelier sur l'application des règles d'urbanisme qui sera tenue à Drummondville les 28 et 29 mars 2012 au coût de 450\$ plus taxes.

-Droits acquis et règlement à caractère discrétionnaire qui se tiendra les 10 et 11 septembre à Drummondville au coût de 450\$ plus taxes.

Que ledit conseil accepte d'en défrayer les coûts et que les frais soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

2012-03-71.8.6 Rencontre d'information sur les aires protégées

La Commission sur les ressources naturelles et le territoire du Bas-Saint-Laurent nous invite à une rencontre d'information sur les aires protégées. Il y sera question des orientations gouvernementales et des recommandations d'un comité technique sur le sujet.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte que la directrice générale assiste à cette rencontre d'information qui se tiendra à Rimouski le mardi 27 mars 2012.

Que les dépenses soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

2012-03-72.8.7 Correspondance de M. Raymond Dumont

M. Raymond Dumont adresse une correspondance indiquant qu'il est démissionnaire de son poste au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte la démission de monsieur Raymond Dumont.

Que ce conseil lui adresse ses sincères remerciements pour tout le temps accordé à la Municipalité au sein du comité consultatif d'urbanisme.

9. LOISIRS ET CULTURE

2012-03-73.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

Le comité des Loisirs prévoient embaucher 3 candidats pour le terrain de jeux de l'été 2012. Le salaire des employés se décrirait comme suit :

- Service de garde	20 heures/semaine	10.00\$ l'heure
- Moniteur	30 heures /semaine	10.50\$ l'heure
- Coordonnateur	40 heures/semaine	11.25\$ l'heure

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte :

- **Que** l'embauche de candidats soit effectuée lors de la confirmation du nombre d'inscriptions des jeunes qui participeront au terrain de jeux au cours de l'été 2012.

- **Que** ce conseil accepte les contrats suivants et autorise de les payer aux dates indiquées sur ceux-ci :

-Danse en couple	500\$
-Cours peinture sur bois	300\$
-Cours de step	500\$
-Danse acrobatique	510\$

9.2 Correspondance Culture, Communications et Condition féminine

Monsieur Louis Landry, directeur par intérim du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine nous informe que la demande d'aide financière que l'on a adressée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations a été jugée admissible et sera par conséquent soumise à une analyse plus approfondie.

9.3 Correspondance Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent

M. Jacques Côté, directeur général, du réseau biblio du Bas-Saint-Laurent nous informe que les deux personnes pour représenter la municipalité lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 26 mai prochain seront mesdames Francine Côté, conseillère municipale et Louise Létourneau, responsable de la bibliothèque.

9.4 Protocole d'entente- Parc École

Un protocole d'entente a été proposé par la Commission Scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup relativement au parc école. Elle nous demande d'apporter nos commentaires sur cette proposition.

10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX
11. AUTRES DOSSIERS
12. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 2 avril 2012
13. AFFAIRES NOUVELLES
14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-03-74.15 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 21h07 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeline Lévesque, dir. gén./ sec.-trés.

Ghislaine Daris, mairesse

,